

1854

CIRCULAIRE.

ARCHEVECHE DE QUEBEC,

15 JANVIER, 1854.

MONSIEUR LE CURE,

Je vous transmets une Lettre Pastorale que j'adresse aux fidèles du diocèse, au sujet des *tables tournantes* qui font tant de bruit en Canada depuis quelque temps. Vous vous abstenrez de la lire en chaire, si le mal que j'y signale n'est pas connu de votre peuple, car dans ce cas il convient de le lui laisser ignorer. Mais, s'il est connu, vous ne vous contenterez pas seulement de lire ma Pastorale, mais vous emploirez encore tous les efforts de votre zèle sacerdotal, pour éloigner de ces pratiques dangereuses ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents que de s'y livrer.

Afin d'y mieux réussir, et pour qu'il y ait uniformité, sur ce point, dans la conduite des confesseurs, vous ferez des principes établis dans ma lettre, la règle de vos décisions au sacré tribunal, vous bornant à blâmer avec prudence le simple usage de faire tourner les tables, et à exhorter vos paroissiens à s'en abstenir. Mais vous reprendrez avec force ceux qui en feraient une pratique superstitieuse, et vous les obligerez à y renoncer, sous peine de refus de l'absolution.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

✠ P. F. ARCHEV. DE QUEBEC.